

A Saint Macaire, le 3 avril 2019

CDC Convergence Garonne
Service Urbanisme
12 rue du Maréchal Leclerc de
Hauteclouque
33720 PODENSAC

A l'attention du Président

Objet : Avis du SCoT Sud Gironde Modification du PLU de Portets

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du SCoT du Sud Gironde dans votre courrier en date du 17 janvier 2019, reçu le 04 mars 2019 concernant la modification simplifiée du PLU de Portets.

La commission urbanisme réunie le 1^{er} avril 2019 à Saint Macaire, a exprimé un avis favorable à l'unanimité.

J'ai l'honneur de vous faire part de l'**avis favorable à l'unanimité du SCoT du Sud Gironde relatif à la modification du PLU de Portets.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,

M. Hervé GILLÉ

